© Drogues Info Service - 5 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

aider un jeune en détresse perte de son père et cannabis

Par Profil supprimé Postée le 08/11/2011 18:26

> bonjour - je suis bordelaise et héberge le fils d'un de mes amis décédé en juillet. ce jeune homme a 19 ans! s'est réfugié chez moi - a énormément fumé de cannabis par le passé! depuis un mois dit ne plus en fumer beaucoup ! refuse de se faire prendre en charge médicalement pour un problème de fracture de main et nous fait quotidiennement du chantage pour avoir son joint. il est dans la souffrance et alterne crises de larmes! chantage et je ne sais plus comment l'aider. pouvez vous me donner des adresses ou il pourrait se faire aider s'il veut bien... et quels recours avons nous s'il refuse de se faire soigner vu qu'il est jeune majeur...
> merci de votre réponse

Mise en ligne le 10/11/2011

Bonjour,

S'il le souhaitait, ce jeune homme en souffrance pourrait évidemment se faire aider, à la fois sur ses consommations de cannabis mais également sur ce deuil prématuré qu'il est amené à vivre. Il existe des lieux de consultations tout à fait spécialisés dans l'acceuil et la prise en charge du jeune public en difficulté. Les accompagnements proposés se font sous forme d'entretiens réguliers, auprés de professionnels spécialisés dans les problématiques addictives et, au-delà, bien sûr, sur ce qui les a conduit à ces consommations excessives.

Cette aide repose donc principalement sur un soutien psychologique. Les consultations sont individuelles, confidentielles et gratuites. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de lieux adaptés proche de chez vous. Il est évidemment impératif que la personne concernée soit volontaire, vous ne disposez d'aucun "recours" pour l'obliger à consulter dans ce cadre.

Précision importante, ces centres proposent de recevoir les personnes de l'entourage pour des conseil et du soutien également, ceci indépendamment du fait que le jeune soit suivi ou pas. Dans les conditions particulières telles qu'elles se posent pour vous, si vous le souhaitiez, vous pourriez bénéficier de cette aide.

Si vous désirez prendre le temps d'aborder de manière plus détaillée cette situation qui vous préoccupe, n'hésitez pas à nous contacter au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7/7, de 8h à 2h).

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CAAN'Abus- Consultation Jeunes Consommateurs

41 Rue Sainte Colombe
33000 BORDEAUX

Tél : 05 56 01 25 66
Site web : ceid-addiction.com/services/jeunes/
Consultat° jeunes consommateurs : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h30-13h / 14h-17h et Mercredi : 14h-18h
Autre : HANGOVER Café (dispositif mobile de prévention et de réduction des risques). Jeudi, vendredi et samedi soir : 22h-2h à la Victoire et 2h-7h sur le Quai de Paludate ou Bassin à flot

Voir la fiche détaillée